

# **Communiqué de Presse de François-Michel Lambert, député (LEF) «Tabac : une vision commune avec le Président des buralistes »**

Paris le 7 janvier 2021

François-Michel Lambert, député (LEF - Liberté Écologie Fraternité) a rencontré Philippe Coy, Président de la Confédération des Buralistes, jeudi 7 janvier 2021, pour évoquer le commerce parallèle de tabac.

Sur les 54 milliards de cigarettes fumées en France chaque année, 16 milliards viennent de l'étranger, 1 cigarette sur 3. Si l'Etat subit une perte fiscale de 5 milliards d'euros par an, les buralistes français accusent une perte de chiffre d'affaires annuelle de 400 millions d'euros, et près de 1000 d'entre eux doivent mettre la clé sous la porte chaque année.

Les saisies douanières ne représentent que 2% du commerce parallèle, l'harmonisation fiscale pour des prix du tabac identiques en UE est une vieille lune impossible à atteindre même à long terme.

La quasi-totalité de ces 16 milliards de cigarettes, contrebande et achats frontaliers, sortent des usines des quatre majors du tabac.

« Avec le Président Philippe Coy nous avons une convergence de vue pour "nationaliser la vente de cigarettes en France". Il s'agit de lutter par tous les moyens pour supprimer le commerce parallèle quelque soit sa forme, frontaliers ou de contrebande, et ce pour en faire bénéficier chacun de nos 24.000 buralistes, tout en récupérant 5 milliards d'euros de fiscalité perdue par an et renforcer notre politique de santé publique, être plus efficace. » déclare le député FM Lambert.

François-Michel Lambert déposera dans les prochains jours un signalement au procureur en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale contre Philip Morris International pour organisation du commerce parallèle de tabac en France.